

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



*Journée technique d'information et d'échanges
Vendredi 14 octobre 2016 à Valence (26)*

Contexte

La gestion quantitative de la ressource pour un retour à l'équilibre est l'une des conditions d'atteinte du bon état des eaux imposée par la Directive Cadre sur l'Eau et constitue donc l'un des objectifs prioritaires du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021.

Tous les territoires estimés en déséquilibre quantitatif et classés prioritaires sur le bassin ont fait l'objet d'Études Volumes Prélevables (EVP), dont l'objectif est d'évaluer la ressource en eau disponible à l'échelle du bassin versant et son partage par usages afin d'établir des préconisations techniques.

Les Plans de Gestion s'appuient sur les résultats techniques des EVP. Élaborés en concertation avec les acteurs du territoire, ils définissent un programme d'actions visant à atteindre l'équilibre quantitatif, par l'organisation du partage du volume d'eau prélevable.

Depuis 2010, l'ARRA organise des journées sur ce thème. De la dernière, organisée en 2013 sous le titre « Mesures de réduction des prélèvements » est ressorti le besoin de continuer à échanger et à suivre l'actualité territoriale de la gestion quantitative en présentant les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Publics

Techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des agences de l'eau et conseils régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, élus.

Objectifs

Cette journée visera à fournir des éléments concrets de méthodologie et rappellera la réglementation en vigueur et les aides disponibles.

Des retours d'expériences variés permettront d'illustrer concrètement la mise en œuvre des Plans de Gestion sur les territoires et d'apporter des éléments de connaissance vis-à-vis :

- > des étapes de la constitution du PGRE à partir des Études Volumes Prélevables,
- > des modalités de concertation autour du Plan de Gestion,
- > de son articulation avec les procédures de gestion.

Au delà des aspects techniques et administratifs, il s'agira également d'apporter une vision prospective en lien avec le changement climatique.

en partenariat avec :

AUVERGNE – RhôneAlpes



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE
04 76 48 98 08 > ARRA@RIVIERERHONEALPES.ORG
WWW.RIVIERERHONEALPES.ORG



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H30 PRINCIPES ET GOUVERNANCE DES PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU (PGRE)

Des objectifs à l'adoption et au suivi, point sur le contenu d'un plan de gestion, sa portée juridique et la gouvernance qui l'accompagne.

> *Juliana CARBONEL - Agence de l'Eau RMC & Juliette CAUVIN - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*

10H20 LE PLAN DE GESTION DE LA CLE DU SAGE BIÈVRE LIERS VALLOIRE

Sur le bassin de Bièvre Liers Valloire, la fin de l'Étude Volume Prélevable a vu émerger un important conflit lié au contenu de l'étude. L'intervention d'un médiateur a permis d'apaiser les tensions et de valider l'EVP. La rédaction du PGRE est aujourd'hui en cours en partenariat entre la CLE, la DDT et l'Agence de l'eau RMC.

> *Christel CONSTANTIN-BERTIN - SIAH Bièvre Liers Valloire (38) & Thierry CLARY - DDT de l'Isère*

11H10 UN EXEMPLE DE PLAN DE GESTION DÉJÀ EN ŒUVRE SUR LE GARON

Après validation au mois d'avril 2016 pour les eaux superficielles et souterraines, le PGRE est mis en œuvre sur le territoire. Cinq années seront nécessaires pour faire le point et réajuster les volumes prélevables nécessaires.

> *Stéphanie SPACAGNA - SMAGGA (69)*

11H50 LA RÉFLEXION DE LA CLE DU SAGE ARDÈCHE AUTOUR DE LA PORTÉE RÉGLEMENTAIRE DU PGRE

Si actuellement le PGRE n'a pas de portée réglementaire, la CLE a souhaité établir des règles précises notamment en matière d'urbanisme ou d'usages domestiques de manière à tester leur mise en œuvre avant leur éventuelle intégration au règlement du SAGE lors de sa prochaine révision.

> *Simon LALAUZE - Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)*

12H30 DÉJEUNER

14H00 VERS UNE SUBSTITUTION QUASI-TOTALE DES PRÉLÈVEMENTS AGRICOLES SUPERFICIELS DE LA DRÔME

Une retenue de 1 million de m³ en faveur de l'irrigation a été créée sur le bassin de la Drôme lors du dernier contrat de rivière. L'effet positif de cette retenue sur le milieu permet de proposer dans le PGRE une réduction des prélèvements de seulement 15 % au lieu de 40 % sur tous les usages.

> *Chrystel FERMOND - Syndicat Mixte Rivière Drôme (26)*

14H40 L'IMPORTANCE DE LA CONCERTATION DANS LE PLAN DE GESTION DU DRAC AMONT

La réalisation du PGRE Drac amont émane de la concertation des différents acteurs du territoire débutée il y a près de 10 ans. Encadrée par des professionnels, une co-construction a été menée pour définir les actions à y inscrire. Le SAGE et le Contrat de Rivière apportent un cadre et une validité.

> *Julie DIAS-PARET - CLE Drac Amont (05)*

15H20 LES IMPLICATIONS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA POLITIQUE DE LA GESTION QUANTITATIVE

Présentation des résultats de deux études prospectives concernant la gestion quantitative modélisée de l'eau à l'horizon 2050 sur les bassins versant de la Garonne et de la Durance. Quelles implications du changement climatique sur les politiques actuelles ? Quels enjeux à moyen terme ?

> *Yannick ARAMA*

16H00 SYNTHÈSE

Synthèse et mise en perspective suivies d'un échange avec les participants

> *Pierre FILLATRE - Contrechamp*

17H00 FIN DE JOURNÉE

PLAN D'ACCÈS

Hôtel du département

26 avenue du Président Herriot
26026 Valence

> *En cours de confirmation*

Accès



- > Depuis Lyon, Autoroute A7 sortie 14 Valence Nord puis D7.
- > Depuis Grenoble, Autoroute A49 sortie 35.
- > En train - descendre à la Gare de Valence ville - 12 minutes à pied.

